

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM  
SEANCE DU 23 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués :            - en exercice : 30            - présents : 19            - procurations : 4            - votants : 23

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

**SUPPLEANT :** **Mme ROBERT Marinette** déléguée suppléante de la Communauté de Communes FerCher (de M. LAUVERGEAT Patrice délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher).

**PROCURATIONS :** **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme LEPRAT Monique déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. VAN REMOORTERE Éric, délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

**M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

**Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 23 février 2023

<b>Nombre de délégués</b>		L'an deux-mille-vingt-trois
<b>En exercice</b>	: 30	Le 23 février
<b>Présents</b>	: 19	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
<b>Procurations</b>	: 04	dûment convoqué s'est réuni en session
<b>Votants</b>	: 23	ordinaire, sous la présidence de
<b>Pour</b>	: 23	M. Éric VAN REMOORTERE
<b>Contre</b>	: 00	Date de convocation : Le 13 février 2023
<b>Abstention</b>	: 00	

N° : 230223\_03

#### **OBJET : Avenant n°3 à la convention d'entente avec le SYTOM**

##### **Présentation :**

Par délibération en date du 14 décembre 2019, le SYTOM de la région de Châteauroux a approuvé la convention d'Entente Intercommunale.

Depuis, ce sont 12 collectivités qui ont rejoint le SYTOM et qui sont désormais membres de l'instance : les CDC Cœur de Brenne, Marche Berrichonne, Creuse Confluence (23), Ecueillé-Valençay, Chabris Pays de Bazelle, Chatillonnais en Berry, du Pays d'Issoudun, Levroux Boischaux Champagne, de La Châtre-Ste Sévère, le SYMCTOM du Blanc, le SICTOM de Chénéraillles (23) et le SICTOM de la Champagne Berrichonne.

Par délibération en date du 19 septembre 2022, la communauté de communes de la Marche Berrichonne a pris la décision de ne plus être membre de l'Entente Intercommunale. Il convient donc de mettre à jour la convention qui nous lie.

Par ailleurs, dans le cadre du passage aux extensions des consignes de tri, des caractérisations pour le petit aluminium sortant sont à faire au nombre de 8 pour l'ensemble des collectivités. Au regard du coût facturé pour les caractérisations « classiques », le coût total supplémentaire est de 6,42€, soit un coût unitaire par caractérisation de 93,22€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aussi, conformément à l'article 9 « Révision de la présente convention par accord des parties » de la convention d'entente intercommunale, la convention doit être modifiée par un avenant.

Il est proposé au comité syndical :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention d'Entente Intercommunal et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document annexe.

**Avis du bureau : Avis favorable**

## DELIBERATION

- Vu le CGCT
- Vu les statuts du SICTOM
- Considérant que la convention d'entente avec le SYTOM convient d'être modifiée

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention d'Entente Intercommunal
- Autorise le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document annexe.

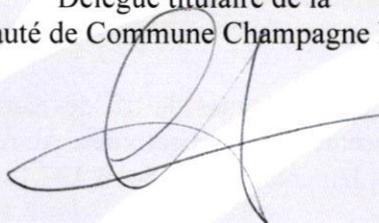
Pour extrait conforme,



M. Le Président

M. Éric VAN REMOORTERE

Le secrétaire de séance  
M. GONNET ARNAUD  
Délégué titulaire de la  
Communauté de Commune Champagne Boischaux



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/02/23

Publié ou Notifié le : 28/02/23

